

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

**PROCÈS-VERBAL** de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le vingt-troisième jour du mois de juin de l'an deux mille quinze à dix-sept heures (23-06-2015 à 17 h) au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Madame Violaine Doyle, préfet et mairesse de la ville de Port-Cartier  
Madame Carole Chevarie, conseillère, ville de Port-Cartier  
Monsieur Gilles Fournier, conseiller, ville de Port-Cartier  
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles  
Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles

ABSENT :

Monsieur Réjean Porlier, préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles

**Ouverture de la session**

La préfet, madame Violaine Doyle, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session spéciale à 17 h.

**2015-06-099**

**Adoption de l'ordre du jour de la session spéciale du mardi 23 juin 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session spéciale du mardi 23 juin 2015 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

**2015-06-100**

**Octroi du contrat - TNO 2015-05-19 réfection de pavage asphaltique, route d'accès lac Daigle**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a été en appel d'offre sur SEAO le 28 mai 2015;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse en date du 19 juin 2015.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

"QUE le contrat pour TNO 2015-05-19 Réfection de pavage asphaltique, route d'accès Lac Daigle est octroyé à l'entreprise Inter-Cité construction Ltée et ce, au montant de 476 875.50 \$ excluant les taxes applicables;

QUE les sommes budgétaires nécessaires soient prises dans les postes budgétaire suivant;

- TNO – Excédent de fonctionnement affecté – fonds local, Réfection et entretien de certaines voies publiques au montant de 228 555 \$

- TNO – Excédent de fonctionnement affecté – Investissement transport au montant de 248 320.50 \$

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le préfet et le directeur général à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant."

2015-06-101

**Participation à une activité de financement de la chambre de commerce de Port-Cartier**

ATTENDU la tenue du tournoi de golf "Port-Cartier" aux profits du club de golf Ste-marguerite aura lieu le 27 juin 2015;

ATTENDU QUE le caractère régional de l'infrastructure "club de golf Ste-Marguerite".

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières participe à l'activité de financement de la chambre de commerce de Port-Cartier au montant de 320 \$;

QUE les sommes soient prises à même le poste « promotions et publicités »."

2015-06-102

**Autorisation de signature d'une entente le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**

ATTENDU QUE l'entente relative au fonds de développement des territoires constitue une étape majeure pour la mise en place de la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières assume désormais un rôle de premier plan;

ATTENDU QUE la MRC, autonome et forte de sa nouvelle compétence en développement local et régional, peut maintenant prendre toutes les mesures en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Violaine Doyle, préfet à signer l'entente à intervenir entre le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire et la MRC de Sept-Rivières concernant l'entente relative au Fonds de développement des territoires."

2015-06-103

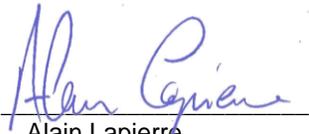
**Levée de la session**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session spéciale du 23 juin 2015 soit levée à 17 h 20."

  
Violaine Doyle  
Préfet

  
Alain Lapière  
Directeur général et secrétaire trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

  
Violaine Doyle  
Préfet